

## La ville de Chaingy réduit son éclairage

Dans cette période de forte hausse du prix des combustibles et des incertitudes nombreuses qui pèsent sur le budget 2023, la réflexion des représentants de la commune se porte depuis plusieurs mois sur les sources d'économies financières.

À ce jour, la consommation sur une même période, éclairage public et bâtiments, entre 2021 et 2022 a reculé de 12 % pour une augmentation de 9 % de la dépense. Concrètement, pour une consommation moindre, la facture est plus salée.

Le maintien de mesures déjà en place les années précédentes a été dans un premier temps décidée : des températures de consignes pour le chauffage des bâtiments, mais aussi des investissements en termes d'isolation thermique du bâti ou de renouvellement par des sources moins énergivores (passage au led, régulations horaires d'énergie).

Les économies financières passent aussi par la sensibilisation des acteurs de la commune sur les économies d'énergie : aération raisonnée des locaux, extinction des lumières dans les locaux qui ne sont plus utilisés, fermeture des portes... Autant de petites mesures qui contribuent à l'effort collectif. Ne dit-on pas que chaque geste compte ?

D'autres mesures se veulent plus radicales, mais l'impact sera ressenti à la fois sur la facture, mais aussi sur la nature. L'éclairage public à Chaingy, c'est plus de 900 points lumineux qui représentent près de 45 % des consommations d'énergie électrique sur la commune. Une facture de plus de 57 000 € en 2021 qui risque de peser bien plus lourdement sur les finances communales dans les mois à venir.

Aussi, depuis la fin novembre 2022, l'éclairage public de la commune de Chaingy est éteint de 23 h 30 à 5 h 30. Une mesure qui permet de réduire de plus de 50 % les consommations électriques et qui impactera de façon moindre le budget de la commune ainsi que l'environnement !

### Contact presse

Anaïs Boyer : [communication@chaingy.fr](mailto:communication@chaingy.fr) / 02 38 46 65 29

